



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 72239

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité d'instaurer, à l'instar des pharmaciens, un tour de garde obligatoire pour les professions médicales en zone rurale. Dans bon nombre de zones rurales de notre territoire, la garde médicale n'est pas assurée par les libéraux les samedis et les dimanches ou la nuit. Cela a une double conséquence. D'une part, certaines personnes ne disposant pas de moyen de locomotion propre sont dans l'incapacité de se déplacer dans des agglomérations éloignées. D'autre part, cela provoque un engorgement des services des urgences hospitalières. L'instauration d'un tour de garde obligatoire pour les professions médicales, en zone rurale, répondrait à cette nécessité de santé publique. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures en la matière, afin de garantir une continuité des soins dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72239

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 août 2005, page 7649